

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :
Demande de subvention à l'agence de l'eau, la région (Nos territoires d'abord) et le département (Provence verte) pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire des saules.

N°29/2024

EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

Le vingt cinq mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : CATILLON Vincent (pouvoir donné à FROISSART Jany), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jacques AUFRERE

Monsieur Aufrere expose à l'assemblée que le PETR du Pays d'Arles a décidé de lancer, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, une étude de faisabilité sur la désimperméabilisation et la végétalisation de 7 cours d'écoles, dont celle de l'Ecole des Saules de Boulbon.

Cette étude d'un montant de 15 445,00 € HT « Pour des écoles vertes et fraîches en Pays d'Arles » a été financée par le PETR du Pays d'Arles à hauteur de 20 % et par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %. Elle a été réalisée par le bureau d'études BERIM (Martigues).

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée qu'il convient donc de procéder à la désimperméabilisation de la cour de l'Ecole des saules.

Il propose de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau (AERMC), de la Région SUD ainsi que du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux.

Le montant global de ce projet s'élève à 116.013,32 € HT et sera financé de la façon suivante :

	AERMC	Région	Dpt-Provence Verte	Autofinancement
Maîtrise d'oeuvre	60 %	20%	/	20 %
Tvx préparatoires Revêtements Sur Espaces Verts Déconnexion réseaux EP	60 %	20 %	/	20 %
Marquage au sol Arrosage	/	20 %	60 %	20 %
Coordination Concertation	70 %	/	/	30 %

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 013-211300173-20240325-292024DEL-DE



Délibération du Conseil Municipal N°29.2024 du 25 mars 2024 (suite)

Montant des travaux pouvant être subventionnés par :

- L'Agence de l'Eau : 107.873,32 € HT
- La Région Sud : 115.188,32 € HT
- Le Département des Bouches-du-Rhône : 8.140,00 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur Aufrere et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de désimperméabiliser la cour de l'Ecole des Saules,

DECIDE de réaliser ces travaux,

SOLLICITE De l'Agence de l'Eau (AERMC) l'octroi d'une subvention de 60% sur les travaux et postes suivants : maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires, travaux de revêtements, travaux sur les espaces verts, travaux de déconnexion des réseaux EP et de 70% sur CPIE coordination et Concertation, soit un montant de 64.806,49 €,

SOLLICITE de la Région Sud l'octroi d'une subvention de 20 %, au titre de « Nos territoires d'abord Pays d'Arles », sur les travaux et postes suivants : maîtrise d'œuvre, travaux préparatoires, travaux de revêtements, travaux sur les espaces verts, travaux de déconnexion des réseaux EP, travaux de marquage au sol et d'arrosage, soit un montant de 23.037,66 €,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60 % au titre de « Provence Verte », sur les travaux de marquage au sol et d'arrosage, soit un montant de 4.884,00 €,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 2^{ème} semestre 2024,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 116.013 €
- Subvention de l'agence de l'eau : 64.806 €
- Subvention de la région sud : 23.037 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 4.884 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 23.286 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

